

## Audience avec M le DASEN de l'Aube, 2 décembre 2025



M le DASEN et M le SG nous ont reçus à notre demande. 2 collègues du SNES et trois du SNUIpp étaient présents.

### 1) Situation d'un établissement.

- M le DASEN s'engage à s'occuper de cette situation.

### 2) La mise en place des plans locaux d'évaluation en collège.

- M le DASEN n'a pas donné de consigne en ce sens, mais a demandé de réfléchir à l'évaluation, de se concerter au sein des disciplines avec possibilité de s'inspirer du PLE des lycées car changement du DNB avec une part de contrôle continu.

Objectif double, garantir une équité de traitement en terme d'évaluation aux familles + se protéger pour les professeurs.

FSU : pourtant les Principaux se sont inspirés du lycée, avec un PLE et même un cas de vote en CA ...La note de service sur le PLE en lycée indique décision en conseil pédagogique et seulement présentation en CA. M le DASEN n'envisageait pas un tel formalisme. Les représentants en CA peuvent toujours demander un contrôle de légalité, précise M le DASEN.

- FSU : nous avons l'impression que cela arme potentiellement les parents, la contestation a toujours existé, ça ne va pas y mettre fin. Il y a des pressions de chefs sur le contenu du texte, c'est une pression sur le travail des collègues. Standardiser l'évaluation n'est pas une réponse aux manquements de certains. Exemple des 7 LEGT. Un seul avec un texte précis, avec un nombre de notes exigé pour toutes les disciplines alors que les autres lycées restent vagues, indiquent surtout aux familles les modalités du bac et les conséquences du manque de moyennes. Précisions mettent en difficulté, pas l'impression d'être protégés.

Souffrance aussi des élèves en lycée face à des évaluations uniquement sommatives.

FSU : la note de service sur l'attribution du DNB se suffit à elle-même.

- M le DASEN : question qui sera revue avec les chefs d'établissement.

### 3) L'amiante dans les établissements scolaires aubois : des DTA et des constats faits par les collègues posent question quant à l'état du bâti dans plusieurs établissements, avec de potentiels risques d'exposition. Quand des inspections auront-elles lieu de façon à mettre à jour les diagnostics, vérifier la présence des informations nécessaires (ne pas percer, localisation de l'amiante), et évaluer la nécessité éventuelle d'une mise en sécurité des élèves et personnels ?

- M le SG indique la mise en œuvre du Plan d'action ministériel avec sa déclinaison départementale. Le PAMA s'appuie sur un questionnaire transmis aux établissements (fin d'année scolaire dernière), les Directions doivent prendre connaissance des DTA et s'entretenir avec la collectivité.

Constat : beaucoup de retours de questionnaires mais la qualité des réponses n'est pas satisfaisante et nécessite de nouvelles investigations. La qualité des réponses est surtout tributaire des connaissances (assez techniques) et de la formation des agents sur le sujet. M le SG précise par ailleurs que les assistants de prévention et la conseillère de prévention pouvaient être une ressource disponible pour aider à renseigner les questionnaires.

Remarque hors audience :

La FSU est intervenue à plusieurs reprises en CSA et en FSSCT pour dénoncer le déficit

de communication des documents techniques amiante. Les chefs d'établissements et les directeurs d'école ont peu de moyens de coercition auprès des collectivités pour obtenir ces documents. La FSU a donc expressément demandé à M le DASEN d'intervenir auprès des collectivités concernées pour leur rappeler les obligations réglementaires applicables en la matière et la nécessité de garantir toute transparence en la matière.

- M le SG rappelle le souhait du département que le DTA et la fiche récapitulative soient communiqués aux établissements scolaires.  
Si présence d'éléments de la liste A ou mesures préconisées non respectées, demande d'intervention de l'inspecteur sécurité et santé au travail (ISST)  
Rencontre avec le Département la semaine dernière, mise à jour sera faite en 2026 de tous les DTA, tous devront être envoyés à l'ISST.  
FSU : ça devrait déjà être le cas.  
Si difficulté à obtenir les DTA des communes, la DSSEN prendra le relais des directeurs.  
Un GT académique est programmé le 17 décembre sur l'amiante, un GT départemental aura lieu début 2026.
- FSU : ce sont des généralités, il y a des situations concrètes ou du moins des questionnements, puisque nous ne sommes pas spécialistes, le problème semble surtout concerter les dalles, se détériorent et subissent la pression des nombreux passages.  
M le DASEN : dans le 2d degré, il est possible de saisir la CHS établissement et le CA peut interpeler le département ou la région.  
FSU : collègues en CHS ne sont pas spécialistes, cela donne l'impression que les collègues sont responsables, c'est la collectivité et l'employeur qui sont responsables, on devrait déjà avoir des DTA à jour puisque cela doit être fait tous les 3 ans, sans attendre 2026. M le DASEN n'a pas voulu dire que les collègues étaient responsables.  
FSU : photos de dallages d'établissements (nominatifs) montrées ; une école, un collège et deux lycées aubois. M le DASEN demande si les collègues ont alerté. Un lycée où la Direction a été alertée et celle-ci prend les choses en main (*non signalé pendant l'audience : un signalement au registre dans l'école suivi d'une visite et de travaux*).  
M le DASEN dit être au courant maintenant, il va interroger la collectivité, va revoir avec les chefs d'établissement.

#### **4) L'adaptation du bâti scolaire dans l'Aube face au dérèglement climatique : y a-t-il un calendrier prévisionnel des aménagements ? Lequel ? Pour quels aménagements ?**

- M le DASEN dit ne pouvoir que accompagner les élus dans ce qui est de leurs compétences.
- La FSU a cependant été informée tout récemment de travaux réalisés dans des écoles élémentaires sans concertation préalable des équipes. Les travaux ne répondent pas aux besoins et ont dégradé les conditions de travail de nos collègues!

#### **5) L'arrêt brutal des contrats de professeurs non titulaires du 2d degré dans l'académie.**

- M le DASEN indique que les 19 collègues seront à priori reconduits en janvier, cela s'explique par des difficultés budgétaires.
- FSU indique au moins 4 situations dans l'Aube et rappelle que les besoins se maintiennent malgré la non reconduction des contrats. Gâchis humain, des collègues se demandent s'ils vont poursuivre dans l'EN, alors que l'EN manque d'enseignants, titulaires ou non titulaires.

#### **6) Régime d'octroi des autorisations d'absence (focale sur les stages syndicaux, 1<sup>er</sup> degré)**

- FSU : Succès des stages syndicaux. Consigne d'IEN comme quoi 1 professeur sur 2 de l'école pourra y participer, aucun cadre juridique à cela. Des engagements faits par le sniipp pour éviter la gêne dans la mesure du possible. Si recours, ce ne sera pas auprès des IEN, mais auprès du

DASEN en ensuite du Recteur. La FSU a bien rappelé qu'il n'était pas dans les prérogatives des IEN d'accorder ou refuser des autorisations d'absence d'une manière générale.

M le DASEN : équilibre à trouver entre le droit syndical et la continuité du service, cependant il n'est pas pour des quotas. Les modalités de prise de décision vont être revues avec les IEN.

- FSU : réunion d'information syndicale envisagée pour les aesh avec demande de salle le 5 décembre, pas de réponse des collèges support de PIAL, vue comme une forme d'entrave au droit syndical.

M le DASEN: possibilité de prévenir la DSSEN pour qu'une solution puisse être trouvée.

## **7) Conseil École - Collège pour les enseignants: problème de prise en charge des frais de déplacement non assurés.**

- M le SG : pas obligatoire. Contrainte budgétaire donc invitation.
- FSU: si invitation et non pas convocation avec frais pris en charge, les collègues peuvent ne pas venir. C'est regrettable pour le bon fonctionnement de l'éducation. Pression avec les heures dues...La FSU a rappelé que tout déplacement pour les besoins du service ouvraient droit à indemnisation (décret du 3 juillet 2006) et qu'aucune dichotomie entre invitation ou convocation ne pouvait justifier la non prise en charge des frais de déplacement.

## **8) Gestion des AESH.**

- Les AESH se plaignent d'un certain mépris à leur égard.  
FSU : des exemples, légèreté aussi par rapport au cadre légal.  
M le DASEN : lui faire remonter les situations précises.  
FSU : M le DASEN a cependant déjà été destinataire en copie d'un recours gracieux auprès de M le Recteur.
- Passage des 24 heures peut effectif voir étonnant : une AESH actuellement à 19h30 et accompagnant un élève notifié à 24 heures s'est entendu dire que son passage à 24 heures aurait pour conséquence de la changer de PIAL pour couvrir d'autres besoins alors que les besoins actuels de l'enfant qu'elle accompagne ne sont pas couverts.  
M le SG : vont réclamer d'autres moyens en ETP, en ont déjà 8 de plus.  
FSU : mobilité inter PIAL fait partie des accords académiques avec une mobilité qui doit être volontaire et donc soumise à des vœux.
- Procédures de demandes de remboursement des frais de déplacement rendue pathogène par un excès de formalisme. Des retards de paiement.  
Formulaire sera revu avec simplification et repas au forfait ne nécessitant pas de justificatif.
- Remplacement des AESH absents non opéré.  
Pas d'AESH remplaçant, à la création des PIAL il y avait l'idée d'avoir des supports remplaçants, non effectif pour des questions de moyens.
- Quel protocole académique concernant le paiement rétroactif des indemnités REP ?  
M le SG : pas encore d'information à leur niveau.

## **9) Retour sur deux interpellations des IEN par la FSU SNUipp avec réponses ne convenant pas.**

- M le DASEN : si cela ne va pas, l'interpeler lui. Va reparler avec les IEN de la la protection fonctionnelle.